



Des dettes a payer non contractées par l'interessé

Par **audrey**, le **20/11/2010** à **11:07**

Bonjour, je me tourne vers vous aujourd'hui car mon concubin a été contacter par l'agence de recouvrement CREDIREC celle-ci lui réclame 2630€00 contracté en 1996 alors qu'il n' a pas fait de crédit ce serait son ex femme qui l'aurait fait alors qu'il sont divorcés depuis 1987 donc comment celà est possible dois-je ceder aux menaces de CREDIREC (de huissier,saisie sur salaire) ou y a t-il un recours à ce problème et y a t-il prescription?rnrn sincères salutations

Par **mimi493**, le **20/11/2010** à **12:05**

Ne jamais céder aux menaces d'un société de recouvrement ! Ils n'ont le droit de faire que du recouvrement AMIABLE (oui, je sais, ce n'est pas l'impression qu'ils donnent)rnrnVotre concubin, s'ils téléphonent, demande, oralement, qu'ils lui envoient leur titre exécutoire permettant d'exiger le remboursement de la créance (il ne se laisse pas intimider, est ferme et raccroche). S'ils envoient une LRAR, il répond par une LRAR avec la même demande.rnrnNe vous laissez pas intimider, surtout ne payez RIEN (sinon, ça peut être une reconnaissance de la dette).rnrnSi vous recevez ce qui semble être une lettre d'huissier- regardez l'adresse de l'huissier. Si elle n'est pas dans votre département, c'est un huissier qui abuse de sa charge en vous faisant croire qu'il a le droit de faire des choses alors qu'il ne fait que du recouvrement AMIABLE donc à traiter comme précédemment.rn- si elle est dans votre département, lisez bien, regardez s'il y a un titre exécutoire (un jugement condamnant votre concubin à payer). si non, même chose que décrite ci-dessus pour la société de recouvrement

Par **Marion2**, le **20/11/2010 à 12:12**

Tout-à-fait d'accord avec mimi.rnrnSans titre exécutoire, la dette est prescrite.

Par **audrey**, le **20/11/2010 à 16:29**

Merci beaucoup pour les conseils que vous nous avez donné ça soulage et il y a un truc c'est quand on leur a demandé un papier attestant de la dette ils ont été très fermes limite agressifs alors que c'est légitime de demander une preuve surtout quand on ne sait pas de où ça sort ils ne veulent pas ils ont juste proposé d'envoyer un échéancier ça sent l'arnaque non? qu'est ce que vous en pensez? rnrn merci!!!!

Par **Marion2**, le **20/11/2010 à 16:38**

Ils n'ont rien envoyé parce qu'ils n'ont pas le titre exécutoire.rnrnNe leur répondez plus, ni au téléphone ni à leurs courriers.rnrnSi CREDIREC, parce que c'est bien son tyle continue à vous abreuver d'appels téléphoniques ou de courriers, envoyez leur un courrier recommandé AR en les mettant en demeure de cesser tout agissement envers vous, sous peine d'un dépôt de plainte pour harcèlement à leur encontre.

Par **audrey**, le **20/11/2010 à 16:44**

ok!!!! encore merci pour vos précieux conseils passer une bonne soirée et continuez a faire ce que vous faite vous êtes une vrai bulle d'oxygène pour les gens comme nous qui n'y connaissons rien!!!! rnrnPS: je vous tiendrait au courant si vous voulez???!!!!rnrn un grand merci!!!!

Par **Marion2**, le **20/11/2010 à 17:00**

C'est avec plaisir que je vous lirai.rnrnBonne soirée à vous également.

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 18:16**

juste un point de précision : ce n'est pas parce que le pret est de 1996, que la dette est prescrite.rnrnLe point de départ de la prescription de deux ans est la date du dernier versement. Donc si l'emprunteur a payé jusqu'en décembre 2008, la dette n'est pas prescrite.rnrnMais ça ne change rien au fait, qu'il faut un titre exécutoire pour vous contraindre à payer

Par **Max**, le **21/11/2010** à **12:08**

Ne réagissez pas à leurs intimidations et dormez tranquille, toutes les questions que vous vous posez sont largement débattues depuis longtemps ici et ailleurs. rnPour cela, Google est votre ami...rnrnVoir entr'autres :rnrn<http://forum.lesarnaques.com/credit-consommation-autres/rnrnhttp://padarnak.com>

Par **audrey**, le **23/11/2010** à **16:51**

Bonsoirrrnrn En faite le crédit n'a soit disant pas été payer depuis 1996 et c'est aujourd'hui que cette (société) lui demande de payer.Je rapelle que mon ami n'a pas contracter de crédit Donc nous avons été a la banque de france pour se renseigner et ils nous ont dit de laisser courrir et au pire que si il y avait des nouvelles ils agiraient en conséquence!rnrnMAX merci pour le lien!!!!rnrn Merci et une bonne soirée a vous!!!!